



ACCRELAB

Accompagnement – Audit – Conseil – DPC et Formation Professionnelle

☎ : +33 (0)3 83 44 51 43

✉ accrelab@accrelab.com

www.accrelab.com

INSCRIPTION

Votre inscription sera validée à réception de votre règlement

NOUS CONTACTER

Courriel : accrelab@accrelab.com
Courrier : ACCRELAB
3 route de l'aviation
B.P. 60070 - 54602 VILLERS-LES-NANCY cedex – France
Téléphone : +33 (0)3 83 44 51 43

Société / Laboratoire de Biologie Médicale

Raison sociale : _____
Nom, Prénom interlocuteur : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

NOS OFFRES

Veille réglementaire, normative, épidémiologique et scientifique	<input type="checkbox"/> 139 € HT/mois*
Hotline, réponses aux questions sur l'accréditation	<input type="checkbox"/> 52 € HT/mois
Journée d'intervention sur site	<input type="checkbox"/> Devis personnalisé sur demande
Journée d'audit par auditeur	<input type="checkbox"/> Devis personnalisé sur demande
Journée de formation intra-entreprise	<input type="checkbox"/> 1914 € TTC**

* Abonnement minimum de douze mois
** Frais d'hébergement et de déplacement inclus

PAIEMENT

Par chèque, accompagné du présent document complété
 Par virement bancaire avec comme référence le nom de votre société et nom de l'interlocuteur

Date, signature et cachet :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Présentation de l'offre d'ACCRELAB

Le catalogue et programmes diffusés par ACCRELAB décrivent en détail les prestations proposées.

Demande

Les demandes sont prises en compte uniquement à partir d'un document écrit **daté et signé** que le client est invité à adresser au choix :

par courriel à : accrelab@accrelab.com,

par courrier à : ACCRELAB – 3 route de l'aviation – B.P. 60070 – 54602 VILLERS-LES-NANCY cedex

Veille & Hotline

Nous nous engageons à vous fournir une veille résumée sur :

- Textes réglementaires
- Textes normatifs (veille COFRAC)
- Revues scientifiques
- Articles épidémiologiques

La Hotline comprend les réponses aux questions.

Confirmation d'inscription

Dès réception de la fiche d'inscription accompagnée du premier mois de règlement, ACCRELAB adresse au client par retour un accusé de réception lui précisant ses identifiants de connexion.

Le **règlement** peut-être effectué par chèque, virement bancaire ou postal.

Facturation et Paiement

La prestation de veille est facturée chaque mois. La facture est payable au comptant à réception et sans escompte, par chèque, virement bancaire ou postal.

Formations

Confirmation d'inscription

Pour les formations présentiels, programme de DPC, l'inscription est prise en compte à réception du règlement de la prestation demandée. Le client peut également faire prendre en charge le coût de la session de formation par un organisme collecteur (Agefos PME, ...).

Le règlement peut-être effectué par chèque, virement bancaire ou postal.

Dès réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement, ACCRELAB adresse au client par retour un accusé de réception.

L'inscription est alors enregistrée par ACCRELAB.

Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre de leur arrivée.

Convention de formation

En temps voulu, ACCRELAB adresse à l'attention de chacun des clients :

la convocation,

la convention de formation,

le programme de la session de formation.

Attestation de formation et obligations

Une attestation de formation personnalisée est remise à chaque client, qui est invité à remplir un questionnaire d'évaluation permettant à ACCRELAB d'améliorer son offre en fonction des attentes de ses clients.

Dans le cadre de ses prestations de formation, ACCRELAB a une obligation de moyens et non de résultats.

Facturation et Paiement

Les repas sont pris en compte dans le prix de formation, uniquement pour les formations inter-entreprises.

A l'issue de la session de formation, une facture acquittée est envoyée au client ou à l'organisme collecteur.

Annulation et désistement

A l'initiative du client ou du responsable de l'inscription :

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à l'adresse d'ACCRELAB au moins 15 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, toute demande d'annulation s'opérera sans frais.

En cas de résiliation par le client moins de quinze jours francs avant le début de la prestation ou en cas d'abandon en cours de formation, ACCRELAB retiendra sur le coût total les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite session soit 100% du coût de la formation envisagée.

A l'initiative d'ACCRELAB :

ACCRELAB se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 8 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, ACCRELAB s'engage à prévenir immédiatement chaque participant.

ACCRELAB ne sera pas tenu de rembourser, en cas de report ou d'annulation de la formation, les frais de réservation du titre de transport et d'hôtel du client pris en vue de la prestation.

En cas d'annulation d'une formation, ACCRELAB remboursera les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 du code du travail).

Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Aucun des supports remis aux participants dans le cadre d'une formation ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'ACCRELAB qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Interventions sur site, formations intra-entreprise & Audits

Ces prestations sont établies sur devis. Après acceptation du devis, un planning d'intervention est établi entre la société ACCRELAB et le client.

Facturation et Paiement

A l'issue de chaque journée d'intervention, de formation intra-entreprise ou d'audit, une facture est envoyée au client.

La facture est payable au comptant à réception et sans escompte, par chèque, virement bancaire ou postal.

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Toute inscription à l'une des offres d'ACCRELAB est soumise aux présentes conditions (sauf dérogation écrite de notre part) et implique l'adhésion pleine et entière du client à ces conditions générales de vente.

Tarifs

Les prix sont fermes et définitifs.

En tant que cabinet conseil, ACCRELAB n'est pas assujettie à la TVA pour les formations.

Le souscripteur supporte les frais bancaires appliqués sur les règlements provenant de l'étranger.

Pénalités de retard

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable.

En outre, il sera appliqué de plein droit une pénalité égale à 17 % de la somme impayée, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

Le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'exigibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci de l'indemnité forfaitaire de 40 euros prévue à l'article L 441-6 du code de commerce, et dont le montant est fixé par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou conditions de règlement.

L'application de plein droit de cette indemnité forfaitaire ne fait pas obstacle à l'application d'une indemnité complémentaire sur justification, conformément au texte susvisé, à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de la créance.

Litiges

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, les tribunaux de Nancy seront seuls compétents.

Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

